

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt quatre, le 23 mai à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 12

Nombre de présents : 11

Etaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, ROSTAING Jean-Pierre, CICOSELLA Sébastien, MONIN Florence, GAS Marcel HUMBERT Régis, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, ROMATIF Julien, GUERRERO Elisabeth

Absents excusés : GENTIL Dominique (pouvoir à ROMATIF Julien)

Date de la convocation : 16 mai 2024

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia,

Objet de la délibération : Choix d'une entreprise pour les travaux d'évacuation
des eaux pluviales

Dans le cadre du projet de travaux d'évacuation des eaux pluviales, le maire explique à l'assemblée que plusieurs entreprises ont été consultées :

- GMTP de Pommier de Beaurepaire pour un montant de travaux de 82 767 € HT
- Cheval de Champagne pour un montant de travaux de 87 062.50 € HT
- SAS Marchand de Revel Tourdan pour un montant de travaux de 89 896 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- Décide de retenir l'entreprise GMTP pour la réalisation de ces travaux, le maire étant chargé de prévenir les entreprises du choix arrêté et de demander à l'entreprise choisie de réaliser les travaux.
- Donne pouvoir au maire et au Trésorier, chacun en ce qui les concerne, à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 23 mai 2024

Le Maire,
Serge MERCIER

The image shows the official blue circular stamp of the Municipality of Primarette, Isère. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PRIMARETTE' and '38 (Isère)'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.